



EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté

N°délib. : 000581

Séance du mardi 21 octobre 2008

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU (jusqu'au rapport 0.2) puis de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

Étaient présents : **Amagney :** Thomas JAVAUX **Arguel :** André AVIS (à partir du rapport 1.1.1) **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessus :** Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT (représenté par Jean-Pierre BASSELIN) **Avanne Aveney :** Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 1.1.7) **Besançon :** Hayatte AKODAD (à partir du rapport 1.1.7), Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Catherine BALLOT, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 1.1.7 et jusqu'au rapport 4.5), Martine BULTOT (à partir du rapport 1.1.7), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET (à partir du rapport 0.3), Catherine GELIN, Didier GENDRAUD (à partir du rapport 0.3), Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Christophe LIME (à partir du rapport 0.3), Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.7), Annie MENETRIER (à partir du rapport 1.1.7), Carine MICHEL, Franck MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT (jusqu'au rapport 1.1.10), Jean ROSSELOT (à partir du rapport 0.3), Jean-Claude ROY (à partir du rapport 0.3), Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 3.7), Marie-Noëlle SCHOELLER, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN **Beure :** Philippe CHANEY, Auguste KOELLER **Boussières :** Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY **Busy :** Philippe SIMONIN (à partir du rapport 0.3) **Chaleze :** Christophe CURTY **Chalezeule :** Raymond REYLE (jusqu'au rapport 1.1.7) (représenté par Christian MAGNIN-FEYSOT à partir du rapport 1.1.8) **Champagney :** Claude VOIDEY **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc :** Denis GALLET **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** Christiane BEUCLER **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI (jusqu'au rapport 4.5), Gilbert GAVIGNET (jusqu'au rapport 4.5) **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST **Deluz :** Sylvaine BARASSI **Ecole Valentin :** André BAVEREL (à partir du rapport 0.3), Yves GUYEN **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI **Genes :** Jean SIMONDON **Grandfontaine :** François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE **La Chevillotte :** Jean PIQUARD (jusqu'au rapport 4.3) **La Vèze :** Jacques CURTY (jusqu'au rapport 1.2.3) **Mamirolle :** Daniel HUOT, Didier MARQUER **Marchaux :** Bernard BECOULET **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Miserey Salines :** Marcel FELT, Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON, Pierre CONTOZ (représenté par Hervé TOURNOUX à partir du rapport 0.3) **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU (représenté par Séverine MONLLOR) **Morre :** Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (jusqu'au rapport 2.8) **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport 1.1.10), Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 8.1) **Pelousey :** Catherine BARTHELET, Claude OYTANA **Pirey :** Jacques COINTET, Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET, M. Jean-Michel FAIVRE **Pugy :** Marie-Noëlle LATHUILIERE **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beaupré :** Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Maryse BILLOT, Alain VIENNET **Serre les Sapins :** Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH **Thoraise :** Jean-Michel MAY **Vaire Arcier :** Patrick RACINE (jusqu'au rapport 2.8) **Vaire le Petit :** Michèle DE WILDE **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1) **Vorges les Pins :** Charles BATISTE (représenté par Patrick VERDIER)

Étaient absents : **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO **Besançon :** Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Françoise BRANGET, Cyril DEVESA, Fanny GERDIL, Abdel GHEZALI, Lazhar HAKKAR, Sylvie JEANNIN, Jean-Sébastien LEUBA, Jacques MARIOT, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI **Braillans :** Alain BLESSEMAILLE **Champoux :** Thierry CHATOT **Chatillon le Duc :** Philippe GUILLAUME **Larnod :** Gisèle ARDIET **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Torpes :** Bernard LAURENT

Secrétaire de séance : Nicolas GUILLEMET

Procurations de vote :

Mandants : S. RUTKOWSKI, G. VERRO, F. BRANGET, C. DEVESA, A. GHEZALI, L. HAKKAR, J.-S. LEUBA, D. POISSENOT (à partir du rapport 1.1.11), B. RONZI, J. SCHIRRER (à partir du rapport 3.8)

Mandataires : Y. GUYEN, A. BAVEREL, J. ROSSELOT, N. GUILLEMET, F. ALLEMANN, N. WEINMAN, N. BODIN, V. HINCELIN (à partir du rapport 1.1.11), F. FELLMANN, M-N SCHOELLER (à partir du rapport 3.8)

Objet : Décision Modificative n°2

Décision Modificative n°2

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Résumé :

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 25 janvier 2008 adoptant le Budget Primitif 2008, considérant que la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a choisi de voter son budget par nature au niveau du chapitre, permettant ainsi, le cas échéant, de procéder à des virements de crédits au sein du même chapitre, il est proposé ci-dessous des modifications de crédits au titre de la Décision Modificative n°2.

Ces demandes correspondent aux strictes nécessités du budget, au regard de l'avancement des projets concernés, après optimisation des crédits ouverts au Budget Primitif, par le principe des virements de crédits.

Dans le respect de l'autonomie des budgets annexes, la Décision Modificative n°2 conduit à une réduction du recours à l'emprunt sur le budget principal, de 1 500 034,21 €. Le recours à l'emprunt des budgets annexes n'est pas modifié.

Dans la continuité de la mise en place en 2007 d'une politique budgétaire maîtrisée par le Grand Besançon, le Budget Primitif 2008 et le PPIF 2008-2011 reposent sur les principes d'un cadrage restrictif du montant des investissements à court et moyen terme et d'une gestion rigoureuse du fonctionnement.

Cette Décision Modificative n°2 n'est donc construite que sur des demandes effectivement justifiées et mûres à ce jour, équilibrées le plus possible, soit par une économie équivalente (transfert de crédits), soit par une nouvelle recette ou soit enfin par l'utilisation des lignes de dépenses imprévues si ces crédits sollicités sont de nature imprévisibles.

I. Budget principal

A/ Opérations financières

1. Produit fiscal de taxe professionnelle 2008 et allocations compensatrices.

Il est proposé de corriger, au regard des notifications reçues, le montant du produit fiscal de taxe professionnelle 2008 et des allocations compensatrices versées par l'Etat pour un montant global de **+ 415 373 €**.

Le produit fiscal 2008 doit être corrigé du montant du ticket modérateur mis à la charge de la CAGB en application de la réforme de la taxe professionnelle, et du montant des rôles supplémentaires régularisés sur l'exercice 2008, sur la base des notifications des bases de taxe professionnelle pour 2008 :

- Les **bases de taxe professionnelle** ont été notifiées par la Préfecture en mars 2008. Celles-ci s'élèvent à **271 248 000 €** contre **266 720 000 €** en 2007, soit une progression de **+ 1,70 %**. Le Budget Primitif 2008 a été construit sur une hypothèse de progression des bases de **+ 2 %**.

=> Impact de la notification des bases sur le produit fiscal voté = **- 124 750 €**.

Dans le cadre des études en cours menées par le cabinet Ressources Consultants Finances, celui-ci a reconstitué le montant des bases brutes de taxe professionnelle 2008 en neutralisant l'impact de la suppression de la part salaires de la taxe professionnelle (sur la période 1999/2003), de la suppression de la part recettes (sur la période 2003/2005), et en neutralisant l'effet de la baisse régulière des bases de France télécom.

Les bases brutes incluent par ailleurs les bases qui sont exonérées. Cette simulation aboutit à une évolution des bases brutes de taxe professionnelle en 2008 de **+ 2,6 %**.

- La **réforme de la taxe professionnelle**, entrée en vigueur en 2007, prévoit le plafonnement des cotisations des entreprises à 3,5 % de leur valeur ajoutée. Le coût de cette mesure est partagé entre l'Etat et les collectivités (dans le cas où ces dernières votent un taux d'imposition supérieur à un taux de référence).

Selon les données fournies par la Préfecture et les services fiscaux, les bases de taxe professionnelle du Grand Besançon sont plafonnées, pour l'année 2008, à hauteur de **44,28 %** (44,65 % en 2007). Le ticket modérateur, qui constitue un « manque à percevoir » sur le produit fiscal voté par le Grand Besançon s'élève en 2008 à **66 854 €** (64 603 € en 2007). Son montant a été notifié le 28 juillet 2008. Le budget primitif a été construit sur une hypothèse de ticket modérateur de 226 621 €.

Le prélèvement du ticket modérateur vient en diminution des attributions mensuelles de fiscalité de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et constitue une « non recette » fiscale et non pas une dépense supplémentaire.

=> Impact de la notification du ticket modérateur sur le produit fiscal voté = **+ 159 767 €**.

- **Des rôles supplémentaires** ont été émis au bénéfice du Grand Besançon au cours de l'exercice 2008 pour un montant global de **420 872 €**, dont **164 251 €** en janvier 2008, et **256 621 €** en mai 2008.

Il s'agit du résultat, pour partie, des actions engagées dans le cadre de la charte de partenariat avec la Direction des services fiscaux.

=> Impact des rôles supplémentaires sur le produit fiscal voté = **+ 420 872 €**.

Dans le cadre de la charte de partenariat avec la Direction des services fiscaux, les services du Grand Besançon, après un travail d'analyse des rôles de TP, ont identifié fin 2007 des listes de demandes d'explications relatives aux bases, correspondant à des cas de valeur locative à zéro.

Les résultats de ce travail ont conduit à des corrections de bases de TP et de recettes supplémentaires, sur 2007 et 2008.

Afin de poursuivre la réalisation de ces actions, le Grand Besançon a souhaité engager une mission d'audit, d'assistance et de conseils en matière de bases de taxe professionnelle. L'objet de cette mission sera notamment de vérifier la pertinence, l'exhaustivité et la correcte actualisation des bases fiscales de taxe professionnelle et de transmettre des conseils et une méthodologie pour renforcer la mise en place d'un observatoire fiscal permettant le suivi et la maîtrise des bases de la taxe professionnelle. La réalisation de la mission devra prendre en compte l'existence d'un partenariat formalisé par une convention avec les services de l'Etat (Trésor public et services fiscaux).

- Le montant **des allocations compensatrices** versées par l'Etat s'élève en 2008 à **1 296 569 €** contre **1 337 086 €** notifié en 2007, soit une diminution de 3 %. Le budget Primitif a été élaboré avec une recette d'allocations compensatrices à hauteur de **1 337 086 €**.

=> Impact de la notification des allocations compensatrices sur les ressources fiscales votées = **- 40 517 €**.

Délibération du mardi 21 octobre 2008

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

3/13

Suite à l'adoption de la loi des finances 2008, le pacte de stabilité prévoit que l'enveloppe des dotations de l'Etat versées aux collectivités n'évolue qu'au rythme de l'inflation. A l'intérieur de cette enveloppe, des dotations évoluent en fonction d'une indexation spécifique, et d'autres sont contraintes de respecter la norme d'évolution du pacte : elles jouent le rôle de "variable d'ajustement".

Le Grand Besançon perçoit quatre dotations de compensation, dont aucune jusqu'à présent ne faisait partie de cette enveloppe plafonnée. Depuis la loi de finances 2008, deux compensations que perçoit le Grand Besançon font partie de l'enveloppe plafonnée en tant que variable d'ajustement. :

- la compensation pour réduction de la fraction imposable des recettes de la TP,
- la compensation de la réduction pour création d'établissements.

Les allocations compensatrices perçues se détaillent comme suit :

ALLOCATIONS COMPENSATRICES TP	2007	BP 2008	Notifié 2008	Différence/BP
créations d'établissements	135 844	135 844	165 409	29 565
<i>Variation en %</i>			21,76	
réduction de la fraction des recettes	804 725	804 725	611 723	-193 002
<i>Variation en %</i>			-23,98	
aménagement du territoire	395 396	395 396	518 674	123 278
<i>Variation en %</i>			31,18	
activités équestres	1 121	1 121	763	-358
<i>Variation en %</i>			-31,94	
TOTAL	1 337 086	1 337 086	1 296 569	-40 517
<i>Variation en %</i>	0	0	-3,03	

En dépit de son intégration dans le pacte de stabilité, la compensation pour création d'établissement augmente en 2008 de 21,7 %, ce qui traduit un dynamisme économique du territoire du Grand Besançon.

La baisse globale de 3% des allocations compensatrices en 2008 est principalement due à la forte diminution de la dotation de compensation de la réduction de la fraction imposable des recettes pour les titulaires de bénéfices non commerciaux. En tant que variable d'ajustement chargée de respecter la norme d'évolution du contrat de stabilité, cette dernière chute de 23,98 %.

Contrairement à la compensation pour création d'établissement qui obéit à une logique de "flux" et qui évolue en fonction des créations d'entreprises, cette compensation répond à une logique de "stock". Cette allocation compense la perte de ressources des collectivités résultant de la réduction de la fraction imposable des recettes (à compter de 2003, l'Etat a en effet décidé d'imposer à 6 % au lieu de 10 % les recettes des entreprises titulaires de bénéfices non commerciaux). Elle est calculée, d'une manière figée, sur la base des pertes de ressources correspondantes constatées en 2003.

La baisse globale de 23,98 % de cette dotation au niveau national se répercute donc mécaniquement sur l'ensemble des dotations individuelles des collectivités qui en bénéficient, dont le Grand Besançon.

La compensation d'aménagement du territoire, non comprise dans le pacte de stabilité et liée aux entreprises situées en ZFU ou ZRU, traduit elle aussi le dynamisme économique du territoire.

Au total, le produit fiscal de taxe professionnelle unique pour l'année 2008 (rôles supplémentaires et allocations compensatrices compris) s'élève à **43 612 653 €** contre **42 534 067 €** en 2007, soit une progression de + 2,5 %.

	2007	BP 2008	Notifié 2008	Différence/BP
Bases	266 720 000	272 054 400	271 248 000	
<i>Evolution de la base en %</i>		2,00%	1,70%	
Taux	15,47	15,47	15,47	
Produit fiscal	41 261 584	42 086 816	41 962 066	-124 750
Ticket modérateur	64 603	226 621(-)	66 854	159 767
Produit fiscal	41 196 981	41 860 194	41 895 212	35 018
<i>Variation du produit de TP en %</i>			1,69%	
<i>Roles supplémentaires régularisés en 2008</i>			420 872	420 872
Produit fiscal + rôles supplémentaires	41 196 981	41 860 194	42 316 084	455 890
<i>Variation en %</i>			2,72	
Allocations compensatrices	1 337 086	1 337 086	1 296 569	-40 517
<i>Variation en %</i>			-3,03	
Produit fiscal + allocations compensatrices	42 534 067	43 197 280	43 612 653	415 373
<i>Variation en %</i>			2,54	

- recettes en 73.01 : + 455 890 €
(produit fiscal dont ticket modérateur et rôles supplémentaires)
- recettes en 74.01 : - 40 517 €

2. Montant notifié de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF 2008)

Depuis le vote du budget primitif 2008, la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation, qui composent la Dotation Globale de Fonctionnement du Grand Besançon, ont été notifiées par les services de la Préfecture le 14 mars 2008. Il s'agit d'intégrer la différence entre les données prévisionnelles inscrites au budget primitif et les montants notifiés, soit un montant de **+ 569 587 €**.

Le transfert du CNR en 2006 s'est traduit par une amélioration du coefficient d'intégration fiscale (un des éléments de calcul de la DGF) et entraîne une hausse de la dotation d'intercommunalité perçue en 2008 (deux années de décalage pour la prise en compte dans le coefficient d'intégration fiscale des transferts de charges).

	2007	BP 2008	Notifié 2008	Différence/BP
Dotation d'intercommunalité	7 923 195	8 002 000	8 565 875	563 875
<i>Variation N // N-1</i>			8,11%	
Dotation de compensation	13 822 262	13 960 485	13 966 197	5 713
<i>Variation N // N-1</i>			1,04%	
DGF notifiée totale	21 745 457	21 962 485	22 532 072	569 587
<i>Variation N // N-1</i>			3,62%	

- recettes en 74 |24.01 : + 5 713 €,
- recettes en 74 |25.01 : + 563 875 €

B/ Ouverture de nouveaux crédits sur le PPIF au titre des compétences opérationnelles et de l'administration générale de la collectivité

I. Projets gérés en AP/CP :

➤ **Développement durable, environnement et cadre de vie**

Révision AP n° 04.4 « Aménagement de La Malate »

Il est proposé de modifier les Crédits de Paiements (CP) inscrits en 2008 sur l'Autorisation de Programme (AP) n°04.4 « Aménagement de La Malate » conformément à la délibération communautaire de révision de l'AP qui suit le présent rapport.

Le montant global de l'AP est augmenté de 531 566,87 € et l'échéancier est actualisé par une minoration du CP 2008 de 973 277,21 € et une majoration des CP des années suivantes.

- dépenses d'investissement en 20.824: + 15 772,89 €
- dépenses d'investissement en 23.824 : - 989 050,10 €

➤ **Culture, Tourisme et sports**

Révision AP n° 04.6 « Création d'équipements fluviaux »

et révision AP n° 04.3 « Résorption des friches industrielles »

Il est proposé de modifier les Crédits de Paiements (CP) inscrits en 2008 sur les Autorisations de Programme (AP) n°04.6 « Création d'équipements fluviaux » et n° 04.3 « Résorption des friches industrielles » conformément aux délibérations communautaires de révision des AP qui suivent le présent rapport.

Ainsi le montant global de l'AP « Création d'équipements fluviaux » est augmenté de 389 200 € et le crédit de paiement 2008 est augmenté de 163 552,31 €.

Cette augmentation de crédits sur le budget 2008 est financée par :

- le transfert de crédits prévus sur les friches industrielles (72 400 €)
 - le transfert de crédits de l'opération TEMIS SANTE pour laquelle il n'est prévu aucun versement d'avance sur travaux en 2008. (17 600 €)
 - le transfert de crédits à partir de l'enveloppe des dépenses imprévues d'investissement (73 552,31 €) en raison notamment du caractère imprévisible des travaux (travaux de consolidation et de mise en sécurité des berges)
- dépenses d'investissement en 23.95 (équipements fluviaux) : + 250 000 €
 - dépenses d'investissement en 20.95 (équipements fluviaux): - 86 447,69 €
 - dépenses d'investissement en 23.824 (friches industrielles) : - 72 400 €
 - dépenses d'investissement en 23.90 (Témis Santé) : -17 600 €
 - dépenses d'investissement en 020.020 (dépense imprévues d'investissements) : - 73 552,31 €

2. Projets gérés hors AP/CP

➤ **Administration générale**

Frais de personnel :

Différentes mesures, non connues lors de la préparation budgétaire, impactent de manière substantielle le budget des Ressources Humaines.

Il s'agit notamment des différentes revalorisations du SMIC représentant une revalorisation à 3,2 % entre juillet 2008 et juillet 2007 et de l'instauration d'une indemnité de garantie individuelle du pouvoir d'achat concernant les agents titulaires et non titulaires.

A ces différentes mesures salariales, il convient d'ajouter différentes hausses de cotisations et d'assurance telles que le taux de contribution aux charges de pension des fonctionnaires de l'Etat.

Des mesures individuelles prises au cours du premier semestre impactent également l'exercice.

Cette demande de crédits complémentaires est financée en partie par l'inscription de recettes de remboursements d'assurance sur frais de personnel pour un montant de 92 973 €.

- dépenses de fonctionnement en 012.020 : + 377 400 €
- dépenses de fonctionnement en 65.020 : + 52 500 €
- recettes de fonctionnement en 013.020 : + 92 973 €

➤ **Economie, Emploi, Insertion**

Diagnostic économique et étude de faisabilité d'un centre d'hébergement informatique- TIMM

Conformément au projet de délibération présentée ci-après, le Grand Besançon souhaite lancer un diagnostic économique en vue d'arrêter courant 2009 une stratégie opérationnelle partagée avec l'ensemble des acteurs du développement économique.

Compte tenu des besoins exprimés par les entreprises en matière d'hébergement sécurisé d'équipements et de données informatiques, une étude de faisabilité d'un tel centre est envisagée sur TEMIS INNOVATION-Maison des Microtechniques.

Les crédits nécessaires au lancement et à la conduite et de ces études sont financés par un transfert de crédits initialement prévus pour le SMAIBO et qui ne seront pas appelés en 2008 par le syndicat compte tenu d'un financement par l'emprunt du lancement des travaux sur la ZAE de l'Echange.

- dépenses de fonctionnement en 011.90: + 57 000 €
- dépenses de fonctionnement en 65.90: - 57 000 €

C/ Transferts de crédits et opérations n'affectant pas l'équilibre budgétaire 2008 ou PPIF 2008/2011

1. Projets gérés en AP/CP :

➤ **Habitat, Politique de la Ville**

Révision AP n° 04.2 « Création aires d'accueil des gens du voyage »

Il est proposé de modifier les Crédits de Paiements (CP) inscrits en 2008 sur l'Autorisation de Programme (AP) n° 04.4 « Création aires d'accueil des gens du voyage » conformément à la délibération communautaire de révision de l'AP qui suit le présent rapport.

Le montant global de l'AP n'est pas modifié, seul l'échéancier est révisé. Ainsi le crédit de paiement 2008 est augmenté de 178 217 € et les CP des années suivantes diminués du même montant.

Les recettes d'investissement attendues en 2008 sont diminuées de 10 000 €, la subvention Caisse d'Allocation Familiales ayant été perçue en 2007.

- dépenses d'investissement en 20.70 : + 7 000 €
- dépenses d'investissement en 21.70 : + 3 217 €
- dépenses d'investissement en 23.70 : + 168 000 €
- recettes d'investissement en 13.70 : - 10 000 €

2. Projets gérés hors AP/CP

➤ **Administration générale**

Entretien des véhicules et frais de carburant :

L'augmentation des coûts de carburant atteint 29% de mai 2007 à mai 2008. D'ici à la fin de l'année la prévision est de 15 à 20% supplémentaires. Pour ramener la ligne de carburant à l'équilibre et terminer l'année 2008, le besoin complémentaire est évalué à 7 500 €.

Le coût des pièces de rechange a également augmenté d'environ 5% sur un an, et de plus de 20% sur 3 ans.

Aussi, un complément de crédit de 3 000 € est sollicité.

En raison du caractère imprévisible de ces dépenses, il est proposé d'effectuer un transfert de crédits à partir de l'enveloppe des dépenses imprévues de fonctionnement.

- **dépenses de fonctionnement en 011.020 : + 10 500 €**
- **dépenses de fonctionnement en 022.020 : - 10 500 €**

Systeme d'Information Géographique :

Il est proposé un transfert de crédits entre chapitres budgétaires réservés au fonctionnement du SIG pour la mise à jour de données graphiques par levés de plans.

- **dépenses d'investissement en 20.824: + 14 000 €**
- **dépenses d'investissement en 21.824 : - 14 000 €**

➤ Développement durable, environnement et cadre de vie

Etude Collines ZPPAUP :

Suite au refus par la majorité des treize communes du Grand Besançon de la démarche de site classé envisagée par l'Etat pour les collines, le Préfet et le Président ont convenu fin 2007 d'un montage opérationnel alternatif à engager par le Grand Besançon. Après analyse, il est proposé de s'appuyer sur un réseau de ZPPAUP (Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) qui viendrait en complément de classements ponctuels par l'Etat.

Cette démarche repose sur une étude "ZPPAUP/site classé", sous maîtrise d'ouvrage CAGB, et copilotée avec l'Etat estimée à 240 000 €. L'Etat contribuera pour 60 000 € (courrier du 21 mai 2008) et une subvention FEDER est attendue pour 80 000 €. Pour pouvoir bénéficier des crédits réservés sur 2008 par le Préfet, il est indispensable de démarrer l'étude sur cet exercice. La délibération engageant la démarche est présentée ci-après. Outre l'inscription des recettes de subventions attendues et certaines, il est proposé de financer le solde de ce projet par un transfert des crédits Centres de Villages pour un montant de 100 000 €.

Les fonds Centres de villages sont réduits de 100 000 € suite au ralentissement des projets communaux en raison de l'arrivée des nouvelles assemblées municipales.

- **dépenses de fonctionnement en 011.824: + 240 000 €**
- **dépenses d'investissement en 204.824 : - 100 000 €**
- **recettes de fonctionnement en 74.824 : + 60 000 €**
- **recettes de fonctionnement en 74.824 : + 80 000 €**

D/ Inscription de nouvelles recettes et opérations révisées à la baisse sur le PPIF

Projets gérés hors AP/CP

➤ Economie, Emploi, Insertion

Porte de Vesoul :

Dans le cadre du programme Opérationnel 2007-2013 franc-comtois relatif à l'objectif « Compétitivité et emploi » du FEDER, un appel à projets destinés aux agglomérations a permis au Grand Besançon de déposer, en novembre 2007, un dossier à intégrer au volet du développement du territoire. Dans ce cadre et par délibération communautaire du 22 février 2008, l'aménagement des Portes de Vesoul a été accepté à un financement du FEDER : une première tranche concerne les études et une seconde est relative aux premiers aménagements sur cette zone.

- **recettes d'investissement en 13.90 : + 49 000 €**

ZAE Marchaux-Chaudefontaine : constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation d'une étude d'assainissement

Dans le cadre de la délibération du 25 juin 2008, il a été décidé de constituer un groupement de commandes en vue de réaliser une étude spécifique sur les modalités d'assainissement de cette zone et de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

Il est nécessaire, dans un premier temps, de réajuster les imputations comptables de ce projet en dépenses (transfert entre chapitres). Dans un second temps, il est proposé d'inscrire la participation des Communes de Marchaux (14 710,80 €) et Chaudefontaine (3 229,20 €), non prévue lors du Budget Primitif 2008.

- dépenses d'investissement en 20.90: - 17 940 €
- dépenses d'investissement en 45.90: + 17 940 €
- recettes d'investissement en 45.90 : + 17 940 €

Nouvel équilibre du budget principal :

Le besoin de financement par emprunt, hors opération emprunts revolving, est diminué de 1 500 034,21€ pour atteindre 14 012 898,46 €.

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement est augmenté de 548 034 € pour atteindre 1 653 815,74 €.

BUDGET PRINCIPAL						
Section de fonctionnement	Dépenses Budget	Dépenses DM2	TOTAL	Recettes Budget	Recettes DM2	TOTAL
Réel	71 427 087,55	669 900,00	72 096 987,55	77 405 002,19	1 217 934,00	78 622 936,19
Ordre	4 872 132,90		4 872 132,90			
Virement de section à section	1 105 781,74	548 034,00	1 653 815,74			
TOTAL	77 405 002,19	1 217 934,00	78 622 936,19	77 405 002,19	1 217 934,00	78 622 936,19
Section d'investissement	Dépenses Budget	Dépenses DM2	TOTAL	Recettes Budget	Recettes DM2	TOTAL
Réel	40 458 257,03	-895 060,21	39 563 196,82	12 967 409,72	56 940,00	13 024 349,72
Ordre	558 080,45		558 080,45	5 430 213,35		5 430 213,35
Virement de section à section	0,00		0,00	1 105 781,74	548 034,00	1 653 815,74
Besoin de financement par emprunt				21 512 932,67	-1 500 034,21	20 012 898,46
Besoin de financement par emprunt hors emprunt revolving				15 512 932,67	-1 500 034,21	14 012 898,46
TOTAL	41 016 337,48	-895 060,21	40 121 277,27	41 016 337,48	-895 060,21	40 121 277,27

Une présentation par chapitre est présentée en annexe

II. Budget annexe Transports

Ouverture de nouveaux crédits 2008 et sur le PPIF

Frais de personnel – projet TCSP

Lors de l'élaboration budgétaire, il avait été envisagé trois postes concernant l'équipe projet TCSP. Depuis, différentes créations de postes ont été décidées par le Conseil communautaire ; certaines d'entre elles impactent le budget 2008 selon la date de nomination des agents.

Dans le cadre d'une prévision de sous-réalisation des travaux réservés au projet TCSP sur 2008, il est proposé de diminuer les crédits d'investissement correspondant d'un montant de 40 184 € et diminuer l'autofinancement de l'investissement pour financer ces crédits de personnel TCSP complémentaires.

- dépenses de fonctionnement en 012.815 : + 40 184 €
- dépenses d'investissement en 23.815 : - 40 184 €

Nouvel équilibre du budget annexe Transports :

Le besoin de financement par emprunt n'est pas modifié.

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement est diminué de 40 184 € pour atteindre 6 481 319 €.

La subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe n'est pas modifiée.

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS						
Section de fonctionnement	Dépenses Budget	Dépenses DM2	TOTAL	Recettes Budget	Recettes DM2	TOTAL
Réel	31 032 812,00	40 184,00	31 072 996,00	40 904 459,35	0,00	40 904 459,35
Ordre	3 350 144,35	0,00	3 350 144,35	0,00	0,00	0,00
Virement de section à section	6 521 503,00	-40 184,00	6 481 319,00	0,00		0,00
TOTAL	40 904 459,35	0,00	40 904 459,35	40 904 459,35	0,00	40 904 459,35
Section d'investissement	Dépenses Budget	Dépenses DM2	TOTAL	Recettes Budget	Recettes DM2	TOTAL
Réel	10 973 544,99	-40 184,00	10 933 360,99	981 250,40		981 250,40
Ordre			0,00	3 350 144,35		3 350 144,35
Virement de section à section				6 521 503,00	-40 184,00	6 481 319,00
Besoin de financement par emprunt				120 647,24		120 647,24
TOTAL	10 973 544,99	-40 184,00	10 933 360,99	10 973 544,99	-40 184,00	10 933 360,99

Une présentation par chapitre est présentée en annexe

III. Budget annexe Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR)

Il est proposé de réaffecter des crédits prévus en frais de personnel au financement des dépenses citées ci-dessous. Ce transfert de crédits n'affecte pas l'équilibre du budget 2008 :

- Dépenses de réparation dans bâtiments : 4 000 €
- Dépenses de transports collectifs : 1 000 €
- Dépenses de chauffage : 5 000 €
- Dépenses particulières de gestion du personnel (annonces et insertions, formations, frais de mission) : 12 500 €
- **dépenses de fonctionnement en 012.311 : - 26 500 €**
- **dépenses de fonctionnement en 011.311 : + 22 500 €**
- **dépenses d'investissement en 21.311 : + 4 000 €**

Nouvel équilibre du budget annexe CRR:

Le besoin de financement par emprunt n'est pas modifié.

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement est constitué à hauteur de 4 000 €.

La subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe n'est pas modifiée.

BUDGET ANNEXE CRR						
Section de fonctionnement	Dépenses Budget	Dépenses DM2	TOTAL	Recettes Budget	Recettes DM2	TOTAL
Réel	4 605 508,07	-4 000,00	4 601 508,07	4 629 918,74		4 629 918,74
Ordre	24 410,67	0,00	24 410,67	0,00	0,00	0,00
Virement de section à section	0,00	4 000,00	4 000,00			0,00
TOTAL	4 629 918,74	0,00	4 629 918,74	4 629 918,74	0,00	4 629 918,74
Section d'investissement	Dépenses Budget	Dépenses DM2	TOTAL	Recettes Budget	Recettes DM2	TOTAL
Réel	3 098 577,51	4 000,00	3 102 577,51	1 538 005,51		1 538 005,51
Ordre				24 410,67	0,00	24 410,67
Virement de section à section				0,00	4 000,00	4 000,00
Besoin de financement par emprunt				1 536 161,33		1 536 161,33
TOTAL	3 098 577,51	4 000,00	3 102 577,51	3 098 577,51	4 000,00	3 102 577,51

Une présentation par chapitre est présentée en annexe.

IV. Evolution du besoin de financement par emprunt (hors emprunt revolving) du budget consolidé de la CAGB après DM n°2

Besoin de financement par emprunt après DM N°2 (hors opérations emprunts revolving)				
	Budget 2008	DM N°2	Total	% d'évolution
Budget principal	15 512 932,67	-1 500 034,21	14 012 898,46	-9,67%
Budget annexe TRANSPORTS	120 647,24	0,00	120 647,24	0,00%
Budget annexe DECHETS	0,00	0,00	0,00	0,00%
Budget annexe CRR	1 536 161,33	0,00	1 536 161,33	0,00%
Budget annexe Zone d'activités du Noret	-344 815,06	0,00	-344 815,06	0,00%
TOTAL	16 824 926,18	-1 500 034,21	15 324 891,97	-8,92%

A l'unanimité, 8 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'adoption de cette proposition de Décision Modificative n°2 au titre du budget 2008 pour le budget principal et les budgets annexes de la CAGB.

Pour extrait conforme,

Le Président



Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 28 OCT. 2008

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112

Contre : 0

Abstention : 8

Annexe
DECISION MODIFICATIVE N°2
Présentation par chapitre

Budget Principal :

BUDGET PRINCIPAL					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n°2	Chap.	Objet	DM n°2
	Administration Générale			Administration Générale	
011	Entretien des véhicules et frais de carburant	10 500,00	013	Remboursements assurance personnel	92 973,00
022	Transfert dépenses imprévues	-10 500,00			
012	Frais de personnel	377 400,00		Opérations non ventilables	
65	Indemnités élus	52 500,00	73	Contributions directes	455 890,00
			74	Compensation Taxe Professionnelle	-40 517,00
			74	DGF	569 588,00
	Economie, Emploi, Insertion			Economie, Emploi, Insertion	
011	Etude de faisabilité d'un centre d'hébergement informatique- TIMM	57 000,00			
65	Participation SMAIBO	-57 000,00			
	Transports, Déplacements, Infrastructures			Transports, Déplacements, Infrastructures	
68					
	Développement durable, environnement, cadre de vie			Développement durable, Environnement, Cadre de vie	
011	Etude Colline ZPPAUD	240 000,00	74	Etude Colline ZPPAUD	140 000,00
023	Virement à la section d'investissement	548 034,00			
TOTAL		1 217 934,00	TOTAL		1 217 934,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n°2	Chap.	Objet	DM n°2
	Administration Générale				
20	SIG mise à jour de données graphiques par levées de plan	14 000,00			
21	SIG mise à jour de données graphiques par levées de plan	-14 000,00			
	Habitat, Politique de la ville			Habitat, Politique de la ville	
23	Aires d'accueil des gens du voyage	168 000,00	13	Aires d'accueil des gens du voyage	-10 000,00
21	Aires d'accueil des gens du voyage	3 217,00			
20	Aires d'accueil des gens du voyage	7 000,00			
	Economie, Emploi, Insertion			Economie, Emploi, Insertion	
45	Groupement de comande Assainissement Marchaux Chaudfontaine	17 940,00	45	Groupement de comande Assainissement Marchaux Chaudfontaine	17 940,00
20	Groupement de comande Assainissement Marchaux Chaudfontaine	-17 940,00	13	Subvention FEDER Porte de Vesoul	49 000,00
23	Temis Santé: Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corpore	-17 600,00			
	Culture , tourisme et sports				
23	Equipements fluviaux : travaux	250 000,00			
20	Equipements fluviaux : études	-86 447,69			
020	Dépenses imprévues	-73 552,31			
	Développement durable, Environnement, Cadre de vie				
204	Centres de Village	-100 000,00			
23	Fiches industrielles : travaux	-72 400,00			
23	Aménagement de la Malate	-989 050,10			
20	Aménagement de la Malate	15 772,89			
				Opérations non ventilables	
			16	Recours à l'emprunt	-1 500 034,21
			021	Virement de la section de fonctionnement	548 034,00
TOTAL		-895 060,21	TOTAL		-895 060,21

Délibération du mardi 21 octobre 2008

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

12/13

Budget annexe Transports :

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 2	Chap.	Objet	DM n° 2
012	Frais de personnel	40 184,00		Subvention d'équilibre budget principal	
023	Virement à la section d'investissement	-40 184,00			
TOTAL		0,00	TOTAL		0,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 2	Chap.	Objet	DM n° 2
23	Travaux TCSP	-40 184,00	16	Recours à l'emprunt	0,00
			021	Virement de la section de fonctionnement	-40 184,00
TOTAL		-40 184,00	TOTAL		-40 184,00

Budget annexe CRR :

BUDGET ANNEXE CRR					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 2	Chap.	Objet	DM n° 2
011	Gestion et entretien des bâtiments	10 000,00			
011	Charges de personnel	12 500,00			
012	Charges de personnel	-26 500,00			
023	Virement à la section d'investissement	4 000,00			
TOTAL		0,00	TOTAL		0,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 2	Chap.	Objet	DM n° 2
21	Entretien de bâtiments	4 000,00			
			021	Virement de la section de fonctionnement	4 000,00
TOTAL		4 000,00	TOTAL		4 000,00